



CHAMPIONNAT PAR EQUIPES FEMININ – 1^{ère} PHASE 2023/2024

ATTENTION ! Date limite d'inscription : 31 octobre 2023

Nom du club (ou entente) :

Numéro du club :

Cette 1^{ère} journée aura lieu le dimanche 12 novembre 2023 au [Gymnase Frédo Trescases, 17 Route de Taxo, 66700 Argelès-sur-Mer](#)

EQUIPE DE PN (4 JOEUSES) POUR ACCESSION EN N3 (sous réserve de décision FFTT)

N° Lic	Nom et prénom	Pts clst	Club (si entente)	Pts ég.

EQUIPE 1 DE 3 JOEUSES AVEC POSSIBILITE JUSQU'A 2 REMPLACANTES

N° Lic	Nom et prénom	Pts clst	Club (si entente)	Pts ég.

EQUIPE 2 DE 3 JOEUSES AVEC POSSIBILITE JUSQU'A 2 REMPLACANTES

N° Lic	Nom et prénom	Pts clst	Club (si entente)	Pts ég.

Le montant de l'engagement d'une équipe est de **20 € par phase.**

Merci de bien vouloir joindre le règlement par chèque à l'ordre de la Ligue Occitanie de Tennis de Table (ou par virement).

Merci d'indiquer ci-dessous les coordonnées du responsable de la ou des équipes féminines :

NOM ET PRENOM :

Téléphone :

E-mail :

RAPPEL DU REGLEMENT

1. Nombre de divisions

Plusieurs divisions composent le championnat par équipes féminin, la PN, la R1, la R2... Chaque division sera composée au maximum de 6 équipes.

2. Conditions de participation

Pour pouvoir participer en PN, une équipe doit être constituée de quatre joueuses.

Pour pouvoir participer en R1, R2, R3... une équipe doit être constituée d'au moins trois joueuses.

3. Formule de compétition

- **3.1.** Le championnat se déroule en deux phases. Chaque phase se déroulant sur une journée.
- Les feuilles d'engagement seront transmises quatre semaines avant chaque journée et à retourner au plus tard 15 jours avant la compétition.
- **3.2.** En PN, les équipes sont composées de quatre joueurs. En R1, R2, R3... les équipes compteront trois joueuses titulaires et pourront mentionner deux joueuses remplaçantes sur la feuille de rencontre.
- **3.3.** Afin de constituer les divisions, il est demandé au club de donner la liste des joueuses qu'il compte faire participer dans chacune des équipes engagées. Le déroulement du championnat sera déterminé par la CSR en fonction du nombre d'équipes engagées.
- **3.4.** La rencontre est arrêtée dès que l'une des deux équipes a un total de points-parties supérieur à la moitié des parties possibles.

4. Entente

Les ententes jusqu'à quatre clubs sont permises.

5. Nombre d'équipes d'un même club

Il est accepté, au maximum, deux équipes d'un même club par division. Dans le cas d'une entente, les clubs concernés peuvent inscrire une troisième équipe dans cette même division.

6. Équipe incomplète

Les équipes prévues de PN qui préviendront huit jours avant la compétition qu'elles ne pourront se présenter qu'à trois joueuses seront inscrites en R1, R2, R3... et seront remplacées en PN par une équipe de quatre joueuses.

Les équipes doivent être complètes.

Les équipes qui, le jour de la compétition, se présenteront incomplètes (trois joueuses en PN et deux joueuses en R1 R2, R3...) seront acceptées. Si une joueuse, bien que mentionnée sur la feuille de rencontre, ne participe à aucune partie de la rencontre, elle sera considérée comme non inscrite et l'équipe déclarée incomplète.

7. Tenue

Le club dont la joueuse ne portant pas une tenue réglementaire se verra infliger une pénalité financière de 10 €.

8. Forfait

Pour toute absence prévue et si celle-ci n'est pas signalée au moins quatre jours avant la date de l'épreuve, l'équipe sera considérée forfait et une pénalité financière de 20 € sera appliquée.

9. Montées et descentes

- **9.1.** L'équipe classée première de la PN accédera à la R3. L'équipe classée première de R1 accède à la PN pour la phase suivante si elle le souhaite et qu'elle remplit les conditions de participation. L'équipe classée première de R2 accède à la R1 pour la phase suivante si elle le souhaite et ainsi de suite pour chaque division.
- **9.2.** Les descentes sont fonction du nombre de descente(s) de l'échelon supérieur, et du nombre de montée(s) de l'échelon inférieur et du nombre maximum d'équipes devant participer dans la division.

10. Brûlage

La règle en cascade de points s'applique (voir le règlement du championnat masculin).

LIGUE OCCITANIE DE TENNIS DE TABLE

Championnat par équipes féminin – Equipes 3 joueuses

Niveau	Régional	Poule		Sexe	F	Date		Heure		Lieu	
Juge Arbitre											
NOM Prénom					N° licence				Mail		Club
ABC	N°						N°				XYZ
N° licence	NOM Prénom			Points		N° licence	NOM Prénom			Points	
	A						X				
	B						Y				
	C						Z				

	Serv.	JR2	JR1	J	TM	Manches		TM	J	JR1	JR2	Serv.		
						1ère	2ème							
A	G/D											G/D	Y	

	Serv.	JR2	JR1	J	TM	Manches		TM	J	JR1	JR2	Serv.		
						1ère	2ème							
B	G/D											G/D	X	

	Serv.	JR2	JR1	J	TM	Manches		TM	J	JR1	JR2	Serv.		
						1ère	2ème							
Db	G/D											G/D	Db	

	Serv.	JR2	JR1	J	TM	Manches		TM	J	JR1	JR2	Serv.		
						1ère	2ème							
A ou C	G/D											G/D	X ou Z	

	Serv.	JR2	JR1	J	TM	Manches		TM	J	JR1	JR2	Serv.		
						1ère	2ème							
B ou C	G/D											G/D	Y ou Z	

RESULTAT											
TOTAL											TOTAL
Reserves (1)				Reclamations (1)			Cartons (1)			Rapport JA (1)	

(1) si case cochée voir détails au verso de la feuille

Capitaine ABC	
Nom Prénom	
N° licence	
Signature	

Juge Arbitre	
Nom Prénom	
N° licence	
Signature	

Capitaine XYZ	
Nom Prénom	
N° licence	
Signature	